

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mardi 19 05 2020

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, Adjointe à la sous-directrice, Sous-direction de l'Action Educative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, MENJ - DGESCO C2
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, MENJ, Bureau de l'éducation artistique, culturelle et sportive, DGESCO C2-4
- Madame la Ministre des Sports, représentée par Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé
- Madame Muriel FAURE, Chargée de mission « Sport et mixités » - Direction des Sports (DSB1)
- Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission au bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, Direction des Sports
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Monsieur Philippe ROUX, Proviseur du lycée des Métiers de bouche et d'hôtellerie, Etioilles
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignièrès, académie de Versailles
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire Général - SNEP/FSU
- Monsieur Andjelko SVRDJIN, représentant le SNEP/FSU
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS - SE/UNSA
- Madame Marie-Hélène GUÉNÉGO, représentante de la PEEP
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

Etaient excusés :

- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Monsieur Symphore BOUAKA, élu CNVL, académie de Créteil

Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, Monsieur LACROIX propose de laisser place aux déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Déclaration liminaire des élus des AS : Mélanie PELTIER et Eric OLIVERO, Académie de Versailles

Madame la directrice, Monsieur le représentant du ministre de l'EN,
Mesdames et Messieurs les membres présent-e-s à ce CA de l'UNSS,

Dans ce contexte particulièrement difficile, nous sommes heureux de pouvoir participer à ce CA aux modalités inédites. L'adaptation progressive de la pratique sportive au regard des protocoles sanitaires a déjà démarrée et elle va se poursuivre dans les semaines et les mois à venir. Dans cette situation, que nous espérons transitoire, l'UNSS doit s'appuyer sur les acteurs de terrain que sont des professeurs d'EPS, animateurs d'AS, pour réfléchir, trouver et mettre en œuvre les meilleures modalités possibles vers un retour à la normale.

Cependant, comme bon nombre de nos collègues animateurs-trices du sport scolaire qui nous ont interpellé, nous avons lu avec effarement le protocole relatif au dispositif «Sport, santé, culture, civisme». Ce nouveau dispositif « 2S2C » a pour objectif de proposer localement une pratique d'activités physiques et sportives aux élèves des collèges et des lycées, sur le temps scolaire, encadrée par d'autres intervenants que leurs professeurs d'EPS.

L'UNSS est partie prenante dans l'organisation de ce dispositif. Nous profitons donc de ce CA pour vous exprimer, madame la directrice et M. le représentant du ministre notre colère de voir qu'une fois de plus les principaux acteurs du sport scolaire ont été mis à l'écart du débat.

Comment se fait-il en effet que ni la profession, ni les élu-e-s des AS, ni les cadres des services déconcentrés UNSS n'aient été consulté-e-s en amont à propos de ce dispositif ?

Comment se peut-il, au sortir de cette période de confinement, que l'on fasse appel à des intervenants sportifs extérieurs pour assurer la reprise de l'activité sportive dans les établissements scolaires en ignorant purement et simplement les professeurs d'EPS qui en ont la responsabilité et la mission ?

La pratique physique et sportive est institutionnalisée par un horaire d'enseignement obligatoire de la maternelle à la terminale et par une pratique volontaire dans nos AS. Elle est enseignée par des professeurs formés et recrutés à bac+5 dans le cadre scolaire. Elle est organisée par des projets pédagogiques votés en CA. Aussi, nous ne pouvons accepter de tels choix où une simple convention suffirait pour mettre en place le champ sportif de ce 2S2C ...

Comment peut-on reconnaître les capacités d'adaptation et de détermination de la profession, selon Jean-Michel BLANQUER dans le BO du 7 mai 2020 : « Grâce à l'engagement des professeurs et de tous les personnels, l'éducation nationale a montré sa capacité d'adaptation et sa détermination à assurer la continuité du service public » et en même temps ne pas demander à cette même profession et en toute légitimité, d'assurer sa mission en l'adaptant aux nouvelles contraintes ?

Nous sommes absolument certains qu'après avoir traversé la période du confinement en faisant preuve d'innovation et de professionnalisme pour assurer en EPS la continuité pédagogique souhaitée (ce qui n'a pas manqué d'être salué par les familles et loué par nos corps d'inspections), les équipes pédagogiques d'EPS réussiront à faire face aux préconisations du ministère des sports et du protocole sanitaire de l'Education nationale, en attendant un retour à la normale pour proposer une éducation physique, sportive et artistique de la meilleure qualité possible à tous les élèves.

Et elles le feront sans avoir besoin d'un 2S2C !

Comment accepter par ailleurs que le dispositif 2S2C soit prioritaire dans l'accès aux installations sportives par rapport à l'EPS obligatoire et au sport scolaire ouvert et accessible à tous ?! Avec ce dispositif, le risque est grand d'une mise en concurrence accrue pour l'accès aux équipements sportifs comme c'est déjà le cas dans certaines villes situées en zone verte.

De nombreux professeurs d'EPS sont impliqués dans les clubs sportifs et à ce sujet, nous souhaitons rappeler ici toute notre solidarité avec le mouvement sportif associatif. Mais, en aucun cas, la mise en concurrence entre la pratique sportive scolaire et fédérale ne peut être la solution à envisager pour bien préparer les JOP de 2024 comme semble le préconiser le protocole du 8 mai. Nous regorgeons d'idées bien meilleures pour améliorer et augmenter la pratique du sport par notre jeunesse !

Puisque ce CA a pour ordre du jour les questions budgétaires, nous ne comprenons pas le choix du ministère de l'Education Nationale qui alloue un budget de 250 000 000€ à ce nouveau dispositif ! Ses modalités de mise en place sont plus que floues, sur la temporalité durant laquelle seront versées ces sommes. Et même si on peut imaginer que le volet sportif ne recouvre qu'un tiers de cette somme, cela représente tout de même 83 000 000€, soit 2.5 fois le budget total de l'UNSS, fédération pourtant reconnue, citée et enviée comme modèle en France et au-delà...

Pour faire face à cette crise sanitaire aux conséquences sociales dramatiques, c'est d'une véritable unité nationale dont notre pays a besoin (unité nationale d'ailleurs appelée de tous ses vœux par notre président de république lors de ses allocutions officielles...) et non pas de poursuivre tête baissée, sur le dangereux terrain des mises en concurrence entre les secteurs et les personnels.

Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.

Bonjour à toutes et tous,

Notre Conseil d'Administration se tient dans un moment très particulier qui est celui du déconfinement progressif et de l'ouverture des établissements pour les 6ème et 5ème. C'est un moment extrêmement difficile et compliqué pour l'ensemble des EPLE et des enseignants, tant ont pu varier les consignes et préconisations pour rendre la plus sûre possible cette « reprise ». Je ne reviendrai pas sur les différents errements qu'on a pu vivre et qui émaillent encore parfois, malheureusement, les différents discours. Pour les enseignants d'EPS la complexité est encore plus grande. Travailler à une pratique physique extraordinaire répondant à toutes les conditions sanitaires, aux préconisations diverses et variées, aux interprétations locales des consignes est extrêmement compliqué. Nous profitons de la présence du représentant du ministère pour rappeler notre exigence de production d'un document de cadrage pour les pratiques physiques sportives et artistiques à l'École et ce, APSA par APSA. Qu'est ce qui est autorisé, qu'est ce qui ne l'est pas etc.

De la même manière, il est nécessaire de travailler et d'envisager une rentrée de septembre qui sera exceptionnelle et qui va nécessiter des modalités différentes. Sauf à espérer la fin de la pandémie à ce moment-là ! Ainsi, il serait, par exemple, nécessaire de sursoir aux suppressions de postes programmées pour l'an prochain. Il faudrait ainsi annuler la centaine de postes EPS supprimés à la rentrée en académie qui sera plus que nécessaire pour une meilleure prise en charge des élèves et pour la constitution de groupes classe allégée.

C'est dans ce contexte anxiogène et difficile que nous avons pris connaissance par des voies diverses du dispositif 2S2C. Certes, nous avons bien entendu le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et la ministre de sports le présenter comme un temps permettant la prise en charge d'un groupe d'élèves mais ce qui a, par la suite, circulé a provoqué la colère et la levée de bouclier de la part des enseignants mais aussi de professeurs de STAPS, d'IA-IPR, de la C3D, des professeurs de sport... C'est l'ensemble de la communauté EPS qui exprime son incompréhension et les dangers à voir ce genre de dispositif se mettre en œuvre alors même que le Sport, l'éducation à la santé, la culture, l'éducation civique font partie intégrante des missions de l'Etat et du service public d'Education. Il est incompréhensible, alors que le potentiel enseignant existe, qu'on aille ailleurs rechercher des compétences. Tout cela aurait pu, aurait dû se construire au sein du système éducatif et avec les personnels enseignants. Ce qui est proprement inacceptable c'est qu'à aucun moment ce dispositif n'a fait l'objet de discussions avec celles et ceux qui, au quotidien, organisent et enseignent les pratiques

physiques, animent les associations sportives. A aucun moment on n'a pensé à réunir les différentes instances pour l'évoquer et recueillir des avis... Et aujourd'hui, on s'étonne des réactions vives que ce dispositif suscite. Les fédérations se précipitent sur ce dispositif, des collectivités territoriales réservent prioritairement les installations au 2S2C au détriment de l'EPS... Tout ceci est inacceptable ! Après discussion avec le Directeur de l'Enseignement Scolaire, il a été convenu de la nécessité de clarifier les choses et de réinstaller le dispositif à la place qui peut et doit être la sienne. On verra mais pour l'heure, d'un côté on met d'énormes freins à notre propre fonctionnement, par endroit on nous l'interdit et de l'autre, on développe un dispositif pour faire intervenir d'autres acteurs.

Ce dispositif vise à mettre en œuvre une « garderie » plus ou moins bien organisée et nous ne pouvons, compte tenu de notre histoire, que craindre de nouvelles velléités de mettre en œuvre un projet politique dans lequel les arts et les pratiques physiques seraient évincés de l'Ecole pour être sous la responsabilité des collectivités territoriales. Si on se place uniquement sur le versant sportif, qu'auront à gagner les clubs qui s'y investiront finalement ? Y aura-t-il construction d'équipements sportifs ? Des décisions financières seront-elles prises pour les aider davantage (nous entendons, plus de moyens qu'avant la crise sanitaire) ? Y aura-t-il création de postes au concours de professeurs de sport ? Les missions des DRAJES seront-elles enfin mieux définies et axées sur le développement du mouvement sportif et pas une simple coordination de projets ficelés à la va-vite et pour ce temps, que nous espérons très court, d'une véritable reprise des activités sportives, etc...

Nous n'incriminons pas ici les directeurs d'école, chefs d'établissements, enseignants, Collectivités Territoriales, clubs et associations qui vont tenter de participer à l'organisation et à la mise en œuvre du 2S2C. Nous ne doutons pas de leur engagement sincère et scrupuleux. C'est le projet politique que nous contestons. C'est la mise à l'écart des enseignants d'EPS dont le quotidien, l'expertise et les missions pour lesquels ils ont été recrutés sont, d'une certaine façon, bafoués.

Plus que ce dispositif, comme je l'ai indiqué, c'est de la rentrée de septembre dont nous voulons parler car c'est là le vrai sujet. Le SNEP-FSU fait des propositions :

- Sur le recrutement au CAPEPS par exemple en demandant plus de postes au concours, ce qui permettrait de mieux assurer l'enseignement de l'EPS et améliorer le fonctionnement des AS.
- Nous voulons aussi évoquer la réforme des lycées avec les risques qui pèsent sur les mercredis après-midis pour la pratique des activités sportives volontaires des lycéens.
- S'agissant des équipements sportifs, là encore rien ne semble se dessiner. Pourtant les enseignants d'EPS travaillent dans des conditions difficiles, parfois inacceptables. Il est grand temps de travailler cette question et que le ministère de l'EN et de la Jeunesse (MENJ) s'attache à un vrai bilan des heures perdues pour l'EPS et les AS en raison de l'insuffisance d'équipements accessibles sur TOUT le temps scolaire.

Nous pourrions poursuivre cette énumération des sujets qui « fâchent » mais le format de ce conseil d'administration nous engage à ne pas trop allonger notre intervention.

Nous souhaitons maintenant aborder 2 sujets qui ont égrené le calendrier du sport scolaire de cette année 2019-2020 :

Les élections UNSS : Le processus électoral étant arrivé à son terme, nous souhaitons revenir sur les faits et dysfonctionnements marquants qu'il faut en retenir pour les corriger à l'avenir :

- En premier, un désengagement total de la DGESCO auprès des autorités académiques. En effet, hormis la réunion des instances à mesure qu'elles devaient être renouvelées, aucune publicité, aucun affichage de ces élections n'a été mis en œuvre sur les sites rectoraux.
- Ensuite, un manque d'aide et de suivi de la part de la direction nationale : des résultats non communiqués aux AS et non affichés sur OPUSS, un manque de rigueur du recensement des résultats qui ont mis en difficulté les candidats pour la constitution de la liste nationale. Ce n'est pas la complexité du processus électoral qu'il faut incriminer mais plutôt la légèreté avec laquelle l'UNSS a traité ce sujet. Nous rappelons que les représentants des AS sont les seuls membres élus de nos instances et que le législateur a souhaité, au travers des statuts de l'UNSS, qu'ils y prennent une large part (plus de 20%).
- Deuxième point : Le recrutement des directeurs de service dans les départements et régions : Nous avons alerté le ministère lors de l'AG de janvier sur le calendrier du recrutement et sur le défaut d'information donnée aux candidats. Nos craintes se sont malheureusement vérifiées. Cette situation ne

peut plus durer, il faut vraiment prendre la question à bras le corps pour ne pas décourager, voire même « dégoûter » si je puis dire, les futurs candidats. Il en va de l'avenir du fonctionnement de notre association. Le SNEP-FSU est prêt à faire des propositions à la DGRH pour améliorer ce recrutement.

Merci de votre attention !

Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS pour le SE-UNSA

Ce conseil d'administration de l'UNSS se tenant de façon exceptionnelle en visioconférence en raison du contexte inédit de crise sanitaire, j'ai fait le choix d'un propos liminaire très bref ayant essentiellement pour objet d'appeler l'attention sur certains points.

Tout d'abord, au titre du SE-Unsa, je tiens à remercier l'UNSS pour la réorganisation du calendrier comme des modalités de travail initialement programmées dans le but que chaque instance, chaque décision puisse avoir lieu avec la même possibilité de participation et d'expression que de coutume, avec le souci qu'aucun acteur de terrain ne soit pénalisé.

Ensuite, je profite de ce CA pour souligner l'implication de tous les enseignants, qu'il soit enseignant d'EPS ou professeur des écoles, qui ont fait preuve de mutualisation, d'inventivité et de bon sens, pour permettre à leurs élèves de bénéficier d'une activité physique et sportive durant le confinement comme dès la réouverture des établissements malgré tous les obstacles rencontrés que nous connaissons. Quand les conditions ne leur permettaient pas ou ne leur permettent toujours pas aujourd'hui de proposer des activités, et ce malgré un cadrage et des ressources de l'inspection générale très appréciés, les enseignants d'EPS ont très souvent agi au sein de leur équipe d'établissement pour co-agir de façon transversale au sein de la continuité pédagogique, pour intervenir auprès d'élèves décrocheurs, ...

Enfin, je terminerai sur un point, et pas des moindres, celui du dispositif 2S2C qui, au-delà de n'avoir jamais fait l'objet d'une réelle présentation et encore moins d'une concertation au sein de notre ministère, s'impose ici ou là aux personnels selon les volontés locales sans aucun cadrage national délimité, sans aucun objectif clairement donné, sans aucune visibilité dans le temps. Si au SE-Unsa, nous ne sommes pas opposés, même au contraire, à une coexistence de différents dispositifs ministériels, interministériels, territoriaux, partenariaux, visant une prise en charge globale de l'enfant sur tous les temps de sa journée dans un souci d'une politique éducative de qualité, nous ne pouvons défendre un programme qui ne dit pas d'où il vient, où il veut aller et comment on peut travailler avec lui.

Certains de ses enjeux éducatifs sont largement partagés, mais son entrée ni annoncée, ni identifiée, dans un contexte professionnel doublement tendu (discours sur le sport à l'école depuis 3 ans et crise sanitaire actuelle) fait partie de ces gouttes d'eau qui, une fois le vase débordé, aura grand mal à convaincre et pénalisera les acteurs qui s'y seront sincèrement investis.

Je ne serai pas plus longue et vous remercie de votre attention.

Didier LACROIX remercie pour ces prises de parole successives tournées essentiellement autour du dispositif 2S2C. L'inquiétude autour de ce projet, la mise en concurrence qui s'impose, ne sont pas du tout les objectifs de ce dispositif qui se veut pragmatique avant tout. Du fait des distanciations sociales et des protocoles sanitaires, les enfants ne pouvant être que par groupes réduits, il a été proposé que les autres élèves ne pouvant être en cours du fait de ces exigences sanitaires, puissent pratiquer d'autres activités, non pas en concurrence, mais en complémentarité et sur le temps scolaire. Il fallait donc leur trouver des activités éducatives qui permettent leur prise en charge, d'où l'installation de ce dispositif sur une palette d'activités que sont le sport, la santé, la culture, le civisme, en même temps que des secteurs d'activités tels que la culture touchée par la crise, pour permettre à la fois une prise en charge de ces élèves et une activité notamment aux intermittents et autres acteurs culturels ou sportifs.

Le protocole initial a été depuis retouché, la dernière mouture devrait être bientôt diffusée. Ce dispositif, après 2 mois de confinement, va permettre non seulement un peu d'ouverture culturelle, mais aussi un peu d'activité physique pour reprendre goût à l'associativité, au respect de règles et au vivre ensemble. Aucun projet politique ne se cache derrière ce dispositif. Il n'est pas imposé, il est en concertation avec les équipes de terrain.

Monsieur LACROIX prend aussi en compte les préoccupations de rentrée. Plusieurs scénarios seront certainement à prévoir selon l'état sanitaire du mois de septembre.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, revient sur les attaques dont elle a fait l'objet au titre de sa fonction. La situation actuelle est suffisamment complexe pour ne pas encore créer de scissions inutiles. L'EPS ne fait pas partie de sa fonction et des prérogatives qui lui ont été données. Si l'UNSS, au titre de fédération sportive, a été en lien avec le mouvement sportif, et a entendu le ministre de l'éducation nationale ainsi que Didier LACROIX, représentant de la DGESCO, sur les différentes réunions, il est vraiment dommage d'avoir pu croire à des propos totalement infondés plutôt qu'à la vérité de terrain. Dans ce CA sont d'ailleurs présentes un certain nombre de personnes qui ont assisté à ces réunions et qui ont pu constater que la directrice s'était exprimée au titre de l'UNSS avec la volonté de mettre en avant la particularité du second degré et l'existence des enseignants d'EPS, animateurs d'AS. Elle prône toujours le sport scolaire comme outil au service des politiques éducatives, de fait ne pas être présent sur le dispositif 2S2C lui semblait impossible. Les documents référencés ne sont d'ailleurs pas ceux où le logo de l'UNSS apparaît, ce sont ceux des différents ministères.

Elle rappelle aussi qu'elle s'est malheureusement faite affichée de manière inadmissible sur certains sites, regrette surtout que les propos n'aient pas été différents, et a pris contact avec les personnes concernées.

Deuxième point : Les élections. Elles ont été très compliquées. Un de ses adjoints est d'ailleurs missionné pour que, sur les 4 années à venir, une nouvelle procédure globale puisse être envisagée. La dernière période des élections s'est déroulée dans une période où la pandémie avait commencé. Il a donc été très compliqué pour Sean GANDRILLE, responsable de ce dispositif, d'obtenir les informations. Si les résultats n'ont pas été immédiatement mis sur OPUSS, ils ont été téléchargés dès le lendemain des dates de fin de processus. Il a été aussi difficile de garder le contact avec l'ensemble des cadres, des personnels et des partenaires. Il a été encore plus compliqué de jouer notre bicéphalité d'opérateur de l'éducation nationale et de fédération sportive. Les directeurs adjoints sont toujours à disposition et ce autant que nécessaire et sur tous les sujets.

Dernier point, le recrutement des directeurs. Les 2 organisations syndicales ont été sollicitées individuellement sur le travail de la note de service qui sera mise en œuvre par rapport au recrutement de l'année prochaine avec leurs propositions, avec la possibilité d'intégrer ce mouvement au mouvement spécifique national de façon à être dans un échéancier connu et reconnu de tous les services des rectorats. La directrice met en avant qu'elle a déjà fait un certain nombre de propositions à la DGRH avec laquelle un rendez-vous sera initié pour réaliser cette note de service. Elle propose aussi de faire cette année un deuxième mouvement pour avoir le plus possible de nominations à titre définitif pour garantir une pérennité et une stabilité des personnels.

À l'issue du premier mouvement, 3 postes étaient restés vacants : le Territoire de Belfort, le Lot et Garonne et celui de l'adjoint de la Loire. La fin du mouvement étant au 20 mai, 5 personnes ont à ce jour candidaté sur le Territoire de Belfort, 2 sur le Lot et Garonne et 4 sur l'adjoint de la Loire. Par ailleurs, la directrice informe que le poste de la Lozère vient juste de se libérer et que 5 candidatures sur le poste de DNA ont été recensées.

Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers, comprend, suite aux déclarations liminaires, que le dispositif 2S2C est lié à la crise et qu'il est en complémentarité de la reprise. Son financement n'étant annoncé que pour la durée de la crise sanitaire, Monsieur LECAMP demande à Monsieur LACROIX si, la fin de cette crise prononcée, ce dispositif disparaîtra-t-il ?

Réponse de Monsieur Didier LACROIX qui ne connaît pas la réponse à ce jour.

Par ailleurs, Monsieur LECAMP souhaite un éclaircissement sur le profil des postes à pourvoir. Ne sont-ils que pour les enseignants EPS ou d'autres corps d'enseignants ?

Réponse de Nathalie COSTANTINI : Les profils sont très variés. Certains profils ne répondent même parfois pas du tout à la fiche de poste proposée. Mais il y a des profils qui correspondent à des personnels attendus sur les postes proposés.

II) Mise à l'approbation des PV des CA du 8/10/2019 et du 3/12/2019

Monsieur LACROIX propose de scinder les 2 votes :

PV du CA du 8/10/2019 : 21 pour, 0 contre, 0 abstention

PV du CA du 3/12/2020 : 21 pour, 0 contre, 0 abstention

Les procès-verbaux sont votés à l'unanimité (21 votants, 3 absents).

III) Présentation et arrêté des états financiers 2019

✓ *Budget réalisé 2019*

Madame Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale de l'UNSS, étant souffrante, Madame COSTANTINI donne la parole à **Monsieur Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux Comptes**, afin de procéder à la première présentation des comptes financiers de l'UNSS arrêtés au 31 décembre 2019.

Cette année, il ressort un excédent de 960.000 euros contre un déficit l'année précédente de 225.000 euros au niveau de l'activité combinée des comptes de l'UNSS.

Parmi les différentes subventions budgétées et réalisées, il précise que dans celle du ministère des sports, budgétée à 1 million d'euros, seuls 679.000 Euros ont été consommés. Celle-ci a notamment été perçue sur les dépenses des JO 2024

Monsieur HOREN fait remonter que les plus grosses dépenses sont celles des animations sportives budgétées à hauteur de 22 890 000. Il précise que seules 21 685 000 ont été réellement dépensées et que cette grosse variation fait toutefois l'équilibre financier de l'association avec, cette année, un bénéfice.

En dehors de la communication qui a augmenté de 200.000 euros sur un budget de 33 millions de dépenses, les autres postes sont en phase avec le budget.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, revient sur le bilan d'étape de décembre dernier par rapport aux subventions des collectivités avec très peu de rentrées. Depuis, les subventions des conseils généraux ont été plus importantes que prévues ; en revanche, celles des conseils régionaux sont enregistrées à la baisse par rapport aux attendus, celle du CNDS est à hauteur de ce qui avait été prévu. La directrice annonce par ailleurs que l'UNSS va être dotée d'outils pour éviter cette problématique dans les années futures. Ce différentiel sur l'animation sportive par exemple vient du fait que l'UNSS a dans certains services et territoires des comptabilités rentrées de manière très tardive. Ainsi, quand il s'agit de consolider un seul budget, il est difficile de pouvoir réagir, sans compter que les confirmations de subventions parviennent à l'UNSS souvent très tardivement. Pour une meilleure gestion, il nous faudra des subventions plus tôt, comme celle du ministère de l'éducation nationale où 50% de celle-ci nous a été versée dès le mois de février. L'UNSS a ainsi pu mieux agir et pourra même, si nécessaire, réattribuer des fonds dans le temps.

✓ *Les produits budgétés 2019*

Madame COSTANTINI présente sous forme d'un camembert la part de chacun des produits : 40% correspondent à la part subventions, 39% à la part licences, 2% à la part affiliations et abonnements, 15% à la part associations sportives, 2 autres % à la part communication, 1% à la part partenariat. L'UNSS doit absolument récupérer des partenaires puisqu'elle n'a plus que la MAIF et la MGEN. ADIDAS cible les jeunes uniquement dans leurs déplacements sur l'international et sur 10 disciplines.

✓ *Les Charges budgétées*

68% sont directement dédiées à l'animation sportive, au développement de la pratique sportive et à l'engagement associatif. 4 autres secteurs sont répertoriés dont le secteur formation des personnels qui est très faible.

Intervention du SNEP-FSU, Monsieur Andjelko SVRDJIN, sur les réalisations budgétaires 2019 :

En préambule, le SNEP-FSU rappelle qu'il avait émis plusieurs réserves sur le budget 2019, réserves qui s'avèrent aujourd'hui fondées lorsqu'on observe les réalisations 2019 qui nous sont présentées lors de cette instance. Au-delà de ces réserves sur lesquelles nous reviendrons plus en détail, nous tenons à exprimer notre consternation de voir un résultat excédentaire de près d'1M€ alors que de nombreuses AS sont contraintes de renoncer à participer à des rencontres et compétitions. Avec un tel résultat, l'UNSS n'a pas seulement fait preuve de prudence mais plutôt de rétention d'une redistribution des ressources qui aurait été légitime.

En effet, les licences ont apporté 700 000€ de plus qu'en 2018 (soit +1,2M€ en 2 ans). Dans le même temps les crédits d'animation ont diminué de 400 000€ par rapport à 2018 (soit moins 921 000€ en 2 ans). Une nouvelle fois de plus, nous regrettons vivement que ce soient les crédits d'animation régionaux qui paient le prix fort de cette baisse avec une baisse de 1,157M€ sur le 1,2M€. Vous comprendrez d'autant plus notre ressenti.

Faut-il rappeler que les licences représentent à elles seules 67% des recettes propres de notre association (65% en 2018 ; 62% en 2017) et 38,75% de l'ensemble des produits budgétés (37,7% en 2018 ; 34% en 2017).

Et si on prend l'ensemble licences-affiliations-participation des AS, c'est-à-dire le total de ce qu'apportent les AS et les familles dans le budget de l'UNSS, on constate qu'en 2019 cela représente 57,8%.

Alors oui, nous sommes consternés de voir que les AS continuent d'être toujours plus « dans le rouge » alors que l'UNSS n'a pas distribué les crédits d'animation pour lesquels elle s'était engagée.

Quelques mots maintenant à propos des subventions ou plus exactement des questions qui attendent des réponses :

- A Monsieur le représentant du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (MENJ) : lors de l'AG du 21 mai 2019 où était étudié le budget prévisionnel 2019, le SNEP-FSU avait regretté que le MENJ ne fasse pas un pas en avant en augmentant sa subvention afin de participer lui aussi à l'effort pour assier le budget. En effet, chaque fois qu'une augmentation des licences est décidée, les entrées supplémentaires provenant des AS et des familles courent sur 2 ans. Pourquoi ce qu'il vaut pour les AS ne vaudrait-il pas pour le MENJ ? Monsieur GROSSE qui représentait alors le ministre, nous avait répondu que le MENJ avait déjà consenti à augmenter la subvention en 2018, la subvention 2019 resterait donc inchangée.
Mais, pouvez-vous nous expliquer aujourd'hui pourquoi la subvention (MENJ) a en fait baissé de 38000€ ?
- A Madame la représentante du ministère des Sports : toujours à l'AG de mai 2019, nous avons émis des réserves sur la subvention de votre ministère qui nous paraissait un peu ambitieuse. Nous connaissons tous ici le maigre budget dont vous disposez et nous mesurons les efforts et le soutien de votre ministère. Face à nos réserves, vous paraissiez plutôt confiante. Vous aviez précisé que le MJS s'était engagé sur une convention de 3 ans avec l'UNSS et que la subvention serait reconduite. Force est de constater que cela n'a pas été cas, bien au contraire puisque nous avons enregistré une baisse de 320k€, soit 32% de moins. Nous sommes d'autant plus inquiets que 930 000€ ont été budgétés pour 2020, qu'en sera-t-il alors en 2021 ?
Nous avons également une remarque sur les fonds dédiés aux actions liées aux JOP 2024. Ils s'élèvent à 251 000€, ce qui représente 25% du prévisionnel mais surtout 39% du montant réellement attribué. Cela nous paraît excessif par rapport à la diversité des actions que mène l'UNSS. Un rééquilibrage des fléchages de votre subvention est-il envisagé pour les années à venir ?

S'agissant du chapitre « salaires », il nous est vraiment difficile désormais d'en mesurer les évolutions puisque les salaires de la Direction nationale et des fonctionnaires détachés sont globalisés. Il semblerait qu'ils n'aient pas bougé, pourtant avec le départ de 3 Directeurs nationaux adjoints (DNA) au dernier trimestre 2019, on aurait pu s'attendre à un léger fléchissement....

Nous restons très inquiets sur les subventions des conseils régionaux ou plus exactement de celles de 3 grandes régions : Hauts de France, PACA et particulièrement celle de l'Île de France qui a diminué sa subvention de 25%.

Nous souhaitons enfin souligner le soutien indéfectible des conseils départementaux, la maîtrise du chapitre « fonctionnement » et le moindre dépassement du chapitre « communication » qui tend à infléchir la tendance dans laquelle il était engagé.

Pour autant, nous voulons revenir sur la décision qui a été faite de voter le budget prévisionnel 2020 à l'AG de janvier alors que nous ne disposons pas des réalisations 2019. Il semble qu'au regard de ce que nous venons de constater aujourd'hui, nos réserves sur l'opportunité de voter un budget aussi tôt dans l'année étaient fondées et certaines lignes budgétaires auraient vraisemblablement évolué :

Par exemple :

- L'augmentation des licences n'aurait pas dû être envisagée ;
- L'estimation de la subvention du ministère des Sports aurait pu être mieux anticipée ;
- Les crédits d'animation auraient dû être versés aux services régionaux pour in fine être redistribués aux AS les plus en difficultés.

Nathalie COSTANTINI souligne que chaque année, la direction nationale distribue la totalité des crédits d'animation. Pour 2020, 6 210 000 euros ont été distribués. Mais pour faire des bilans de manière régulière, il y a nécessité d'avoir des outils pour pouvoir se rendre compte à la fin de l'année que des sommes attribuées n'ont finalement pas été dépensées. La directrice souhaite ainsi programmer tous les trimestres des dialogues de gestion pour aider d'une part les cadres en territoire à rentrer leur comptabilité car tous les services ne sont pas dotés de secrétaire comptable, et d'autre part faire des régulations pour éviter en octobre de découvrir de la thésaurisation dans la comptabilité des services.

Madame COSTANTINI demande à **Monsieur HOREN** de réexpliquer la problématique due à la soi-disante baisse de la subvention du Ministère des Sports alors qu'il s'agit d'un fléchage et d'une provision pour une utilisation dans un autre temps.

Réponse de Monsieur HOREN : Dans son contrat avec le Ministère des Sports, il est en effet indiqué une opération suivant son global d'1 million d'euros avec un fléchage qui précise que les recettes ne peuvent concernées que des opérations liées aux JO 2024. Par définition, si aucune dépense n'a été faite sur cette provision 2024, le produit ne peut pas être passé dans le compte de résultats, il ne peut être qu'encaissé. Il s'agit là d'un principe de prudence. La dépense ne sera qu'à venir au titre de 2021 à 2024.

Le commissaire aux comptes précise que les 251.000 euros d'écart sont des fonds qui sont mis de côté pour des dépenses futures.

Christèle GAUTIER, Direction des Sports : Dans ce transfert de compétences, la Direction des Sports effectue une tutelle sur l'agence nationale du sport. Il n'y a pas de difficultés quant au suivi des engagements pris. Madame GAUTIER confirme qu'il n'y a pas eu de baisse de dotation. Il y a simplement eu un affichage des comptes maîtrisé et précisé. Elle n'a pas d'élément complémentaire à rajouter à cette présentation conforme au suivi de la direction des sports.

Madame COSTANTINI rajoute que cette provision ne concerne pas les JO 2024, puisque dans Génération 2024, seuls 12.000 euros sont provisionnés, mais bien les gymnasiades territoriales dont la subvention sera spécifiquement dédiée aux territoires. Cette somme ne sera pas utilisée pour l'événement final mais uniquement pour la réalisation d'événements sur tous les territoires. Même si l'événement final a lieu en Normandie, pour autant, le sport scolaire dans son intégralité est concerné aussi bien dans la préparation que dans la construction de cet événement sportif, culturel et éducatif que sont non seulement les pratiques sportives mais aussi les éléments liés aux politiques publiques en lien avec la santé, l'éco-responsabilité, l'égalité hommes - femmes, l'inclusion des élèves en situation de handicap. La directrice ajoute que 100.000 euros seront dédiés à la formation des 10.000 bénévoles pour Paris 2024.

L'UNSS a reçu du ministère des sports à la fois des provisions pour les gymnasiades 2022, pour l'accompagnement de Paris 2024, et pour des événements directs dédiés à Paris 2024.

Didier LACROIX précise à son tour la raison pour laquelle la prévision de la dotation du MENJ a un différentiel de 38.000 euros par rapport à ce qui avait été dévolu à l'UNSS.

Si, en effet, le MENJ n'a malheureusement pas eu le dégel de la réserve de précaution au mois de décembre, en revanche une réfection du ministère des finances a eu lieu, raison pour laquelle la globalité de la somme n'a pas pu être versée.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

A la dernière AG, l'écart pour les affiliations entre le prévu et le réalisé n'est qu'à peu près de 375 affiliations. Sur le budget du ministère des sports, 679.000 euros ont été réalisés sur 1 million promis mais ciblé.

Le rapport du commissaire aux comptes mentionne 251.000 euros de fonds dédiés sur subventions. Seulement, en faisant la somme, Monsieur LECAMP arrive à un total 930.000 euros et non d'1 million d'euros. Que sont devenus les 70.000 euros ?

Monsieur LECAMP demande aussi après un éclaircissement sur les 4 518 994 euros de produits constatés d'avance.

Enfin, pourquoi les résultats d'exercice apparaissent aujourd'hui dans l'excédent « insuffisance » de l'association ?

Réponse de Monsieur HOREN : Concernant les produits constatés d'avance, les licences versées d'habitude en janvier 2020 ont été versées en décembre 2019. Ces licences qui ne concernent que l'année 2020 sont neutralisées. L'UNSS a reçu le flux de trésorerie mais ce sera un produit au titre de l'exercice 2020. Il confirme que les fonds dédiés sont bien des fonds dédiés et fléchés mais n'a pas d'explication sur l'écart des 70.000 euros.

Réponse de Madame COSTANTINI : Avec la DGESCO, l'UNSS a pu récupérer le fichier des établissements pour nous permettre d'avoir une liste claire de ces établissements à affilier. Avant, l'UNSS était dans l'impossibilité de savoir quand des fusions d'établissements avaient lieu qui, de fait, conduisaient à un nombre moindre d'établissements. Les documents qui vous sont proposés, sont sur des éléments qui se sont cumulés et qui peuvent conduire à un certain nombre d'établissements non affiliés. Avec cette liste, il faudra penser à regarder le nombre exact d'établissements non affiliés, sachant que normalement l'affiliation est obligatoire.

La directrice prend également en compte de ne pas augmenter le prix de la licence compte tenu de la situation actuelle. Il est en effet urgent cette année d'être prudent. L'UNSS a malgré la crise la possibilité de se retourner. La directrice rappelle que l'UNSS compte 187 personnels de droit privé actuellement au chômage partiel qui ne touchent que 84 % de leur salaire. L'UNSS ne s'imaginait pas un jour se retrouver dans une pareille situation, pour autant n'a pas non plus prévu de thésauriser. L'UNSS est une association qui n'est pas là pour faire des bénéfices mais pour pouvoir utiliser de l'argent au bénéfice des élèves et des 1 200 000 licenciés.

Marie-Hélène GUÉNÉGO, représentante de la PEEP :

Dans les comptes 2019, il y avait un budget formation des vice-présidents parents et élèves. Ce budget est-il conservé dans le prévisionnel 2020 ?

Réponse de Madame COSTANTINI : Une formation pour les élèves existe effectivement. Mais l'UNSS n'étant pas un organisme de formation, il a été très difficile d'organiser cette formation. Il a donc été proposé de faire des formations élèves - adultes qui elles sont bien compatibles avec nos motifs d'agir.

Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe UNSS, confirme que ce budget concerne toujours le dossier de formation des vice-présidents parents et élèves. Pour information, celle-ci a eu lieu l'année dernière en octobre sur une zone plutôt ouest. Les autres zones vont être à leur tour aussi gérées.

Plus aucune prise de parole étant demandée, il est procédé au vote de l'exercice budgétaire 2019.

21 votants : Pour : 13

Contre : 3

Abstentions : 5

IV) Nouvelle nomenclature concernant les dépenses d'animations sportives et leur codage

✓ *Principes organisateurs des crédits d'animation :*

Pour ne plus être sur un exercice négatif, et ne plus avoir des sommes non dépensées, **Madame COSTANTINI** présente les outils finalisés utilisés par l'ensemble des services.

Les crédits d'animation sont sur un prévisionnel distribués à l'ensemble des territoires.

Un ensemble d'indicateurs sont utilisés pour répartir sur les services régionaux les différentes subventions.

A l'intérieur des services régionaux, une nouvelle distribution est faite en utilisant les mêmes indicateurs que ceux donnés par la direction nationale, mais dans des proportions différenciées puisque tous les départements ne sont pas à égalité, ni de contexte, ni d'engagement et de dynamique. L'ensemble de ces critères sont ensuite déclinés pour chacun des départements mais toujours dans des proportions qui peuvent être différentes d'un département à l'autre.

Une fois cette enveloppe prévisionnelle donnée, un service peut s'assurer de pouvoir utiliser au moins la somme qui lui est dédiée pour réaliser l'ensemble des éléments dans le cadre du PNDSS sur les 3 modalités d'intervention que sont la compétition, le promotionnel et l'événementiel.

L'ensemble de ces actions pourra donc être mis en œuvre grâce à l'enveloppe donnée à chacun des services. Chaque trimestre, un dialogue de gestion sera effectué entre le directeur national adjoint et le service dans sa partie pédagogique et administrative (secrétaires comptables et cadres sur les territoires) pour rendre compte de ce qui est prévu trimestre par trimestre et pouvoir soit voir ce qui a été engagé, afin de réguler et de récupérer des fonds sur un service pour les octroyer à un autre service, soit confirmer ce qui a été proposé, si l'enveloppe a été régulièrement dépensée.

Il faudra que l'UNSS soit sur un résultat de 330.000 euros pour ne pas se retrouver en difficultés. Avec cet outil et des dialogues réguliers, la directrice espère être plus en capacité de pouvoir agir sur la thésaurisation dans les services. La totalité de ces sommes est distribuée pour réaliser l'ensemble des thématiques et des priorités nationales comprises dans le PNDSS.

✓ *Nouvelle nomenclature du codage budgétaire des dépenses d'animations sportives :*

L'UNSS doit aussi faire un travail sur les comptes généraux. Un second outil vient d'être finalisé pour un travail d'harmonisation de tous les comptes généraux utilisés.

Lorsque tous les services utiliseront les mêmes comptes généraux pour la partie dépenses, l'UNSS sera en capacité de faire des hypothèses sur le résultat : manque de gestion de ses dépenses, en communication par exemple, ou engagements trop importants de la direction nationale, ou meilleure représentation des besoins en communication au sens strict.

Il va donc falloir mettre plus de clarté dans la nature des dépenses.

Pour répondre aux questions liées à la répartition financière entre les différentes natures de pratique que sont la compétition, l'événementiel, le promotionnel, la génération responsable, il faudra davantage préciser ces catégories d'actions réalisées pour les élèves.

Pour cela, 2 plans analytiques sont définis. Le premier renseignera sur les 4 grands blocs d'activités : le premier sera le bloc compétitions dans lequel il y aura à la fois les championnats de France excellence, les championnats d'établissements, mais aussi les championnats organisés par les services. Le deuxième bloc sera le bloc promotionnel avec d'un côté tout ce qui est promotion pour une nature de public, et de l'autre, un bloc promotion pour les activités sportives ou des thématiques (master-class, éco responsabilité...). Le troisième sera le bloc des activités ponctuelles. Il inclura la génération 2024, le prix Ethic'Action et tous les jeux tels que mixité, jeux des jeunes, jeux de l'UNSS, jeux territoriaux, pour rendre lisible toutes les actions spécifiques faites sur les territoires.

Le second plan analytique permettra à l'UNSS d'avoir une lecture plus thématique, pour mieux renseigner le rapport général en rendant compte de ce qui se fait sur les territoires avec, grâce à OPUSS 2, troisième outil dont l'UNSS s'est dotée, le nombre de pratiquants exact.

La directrice souligne ensuite que le plan analytique 6 reprendra l'ensemble des thématiques telles que décrochage scolaire, mixité, éco responsabilité, santé, formation JO... Des regroupements de thématiques se feront d'ailleurs pour ne pas faire de doublon mais ce plan permettra avant tout d'avoir des renseignements

sur une lecture thématique quand le plan analytique 1 permettra une vision sur la typologie des activités réalisées.

Cette année 2020, un peu particulière, permettra aussi de donner du temps à tous les services pour se réapproprier l'ensemble de ces documents. Grâce à des visioconférences régulières avec tous les territoires et prochainement avec l'ensemble des secrétaires comptables, ces outils seront petit à petit totalement opérationnels.

V) Questions diverses

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

A propos des élections UNSS :

Au regard du BO du 12/09/2019, la commission électorale composée du président de l'UNSS ou de son représentant, de la directrice nationale de l'UNSS ou de son représentant et de 2 membres du conseil d'administration qui aurait dû se réunir pour procéder au dépouillement et à la proclamation des résultats au plus tard le jeudi 7 mai 2020, a-t-elle eu lieu ?

Madame PELTIER confirme aujourd'hui que les services de l'UNSS ont depuis le 13 ou 14 mai communiqué par courriel les résultats. Ceux-ci sont d'ailleurs en passe d'être affichés et d'être diffusés sur tous les territoires. Ils le sont déjà sur le site national.

Toutefois, nous tenons encore une fois à soulever les nombreux problèmes qui ont eu lieu tout au long de ce processus électoral complexe.

Nous souhaitons vivement que pour les prochaines élections, des modalités communes et explicites soient envoyées à chaque service UNSS, à chaque étape de la procédure de vote pour une uniformisation sur tout le territoire. Les élus des AS sont tout à fait disposés à participer à des groupes de travail sur la préparation de ces futurs temps électoraux.

Toutefois, au regard du confinement, la directrice nationale met en avant que la dernière phase du processus s'est plutôt bien déroulée.

A propos du budget réalisé 2019 :

Nous constatons avec intérêt que les partenariats divers ont amené un excédent de 158 902€. Nous souhaiterions avoir la liste des différents partenaires ainsi que les sommes ou les dotations en matériel ou de mise à disposition de ceux-ci.

Concernant le chapitre « communication », nous demandons à nouveau que cette ligne soit plus détaillée. Cette ligne budgétaire est la seule à avoir presque doublé par rapport à ce qui avait été budgété. Nous sommes conscients que la communication peut recouvrir plusieurs domaines, aussi nous souhaiterions être éclairés sur les différentes formes que peut prendre la communication. Pouvons-nous avoir plus de précisions et de détails sur le transfert de financement entre les chapitres Animations/compétitions et le chapitre Promotion/communication ?

Réponse de Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe UNSS :

Depuis 2 ans, la MAIF maintient notre accompagnement sur le dispositif des JO. Dans l'enveloppe de la subvention, soit autour de 365.000€, est intégré également tout ce qui est lié à la Lycéenne, soit environ 140.000€. La dotation « textiles » des championnats de France représente, quant à elle, à peu près 120.000€. Des cadeaux sont aussi donnés aux JO, au jeune arbitre, au jeune reporter, et au jeune secouriste. L'UNSS bénéficie également d'un fléchage d'accompagnement de 20.000€ environ pour organiser des formations jeunes secouristes, et dispose d'un accompagnement sur l'éco responsabilité. Enfin, le challenge Jeunes Officiels est majoritairement financé par la MAIF.

Réponse de Charles KASHEMA, Directeur de la Communication à l'UNSS :

La MGEN accompagne la partie cross national fin janvier, accompagne également une partie autour d'opérations liées à la santé, comme le prix Ethique Santé.

ADIDAS est notre équipementier officiel. Leur partenariat s'établit comme suit :

- Accompagnement des équipes de France sur des compétitions à l'international,
- Avantages commerciaux pour tous les enseignants EPS et l'ensemble des personnels de l'UNSS.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

A propos de L'ANS :

Le budget 2020 a comme particularité l'instauration de l'ANS à la place du CNDS.

Cela représente un bouleversement dans les habitudes de fonctionnement de l'UNSS dans les territoires. En effet jusqu'à présent, la quasi-totalité des subventions était demandée et perçue par les services déconcentrés. Maintenant, ce sont aux AS de faire les demandes de subvention sans vraiment y avoir été préparées.

51% de la somme allouée par l'ANS est à destination des AS.

Où trouve-t-on dans les dépenses le reversement aux AS des sommes allouées au titre de l'ANS ?

Cette somme ne pourra être mise à disposition que si suffisamment de dossiers ont été déposés dans les temps en répondant à de nombreux critères (fonctionnement du « compte Asso », montage de dossier, ...). Cela va s'accompagner de la baisse des ressources des DR et DD UNSS.

Cependant, dans la note de service de l'ANS du 3 mars 2020, il est écrit : « L'objectif partagé et affiché est de réserver au moins 50% de la part territoriale aux clubs à échéance 2024 ».

Ne pouvons-nous pas imaginer une phase transitoire jusqu'en 2024 afin que, d'une part, les AS aient le temps de s'emparer réellement des démarches, et que les services déconcentrés ne se retrouvent pas subitement privés d'une partie de leurs ressources ?

D'autre part, les 4 critères retenus dans la lettre de cadrage de l'UNSS ne sont pas forcément en adéquation avec les besoins réels des AS. Le premier est un prolongement du fond de solidarité. Le second, pour être pertinent, demande un travail de réflexion de toute l'équipe éducative d'un EPLE, ce qui a été difficile cette année. Le troisième est plus du ressort du district que de l'AS. Le dernier est lui totalement pertinent mais ne concerne qu'une partie ciblée des AS. (Voir question spécifique DOM)

Afin de permettre aux AS de se familiariser avec les nouvelles procédures, ne peut-on pas demander que chacune d'entre elles soit invitée à une formation faite avant la fin de l'année, au niveau départemental ou régional avec comme programme :

- PDNSS : présentation du nouveau projet
- ANS : définition, objectifs, montage du dossier...
- Perspectives à la rentrée.

Enfin, compte-tenu de notre demande de progressivité dans le pourcentage des sommes allouées aux AS et compte tenue de la situation très particulière de cette fin d'année scolaire, ne peut-on pas demander un report de la date butoir de dépôt des dossiers ?

Réponse de Madame Nathalie COSTANTINI : L'ANS conduit effectivement à un bouleversement au niveau du fonctionnement puisqu'avant, la fédération n'avait pas forcément la visibilité de ce qui était attribué. Aujourd'hui, la fédération décide non seulement des critères d'éligibilité mais aussi des bénéficiaires avec la commission dont l'UNSS a fait la proposition aux membres du Copil du PNDSS d'être les représentants. Tout part de la construction du projet sportif fédéral (PSF) qui, pour l'UNSS, est une partie de notre PNDSS.

Le but de ces subventions est de contribuer à l'augmentation des 3 millions de pratiquants supplémentaires à l'aune de Paris 2024. L'ANS va ainsi proposer à chaque fédération de choisir ses critères les plus performants et les plus pertinents pour pouvoir augmenter ce nombre de pratiquants qui n'est pas celui du nombre de licenciés.

La directrice rajoute que si nous avons augmenté le nombre de critères pour rendre éligible plus d'AS, alors l'UNSS aurait dû réduire le nombre de moyens à disposition des services quand l'enveloppe est une enveloppe constante de 1.155.400€.

L'ANS a l'habitude de fonctionner avec des fédérations pour lesquelles les clubs sont ceux qui produisent les événements. L'ANS a donc demandé à l'UNSS d'augmenter le pourcentage de moyens dédiés aux AS.

Au fur et à mesure du travail avec l'ANS, l'agence a compris que 100% de ce qui était pris par les SR et les SD, était au bénéfice des AS et élèves pour participer à différents événements, que ce soit de la compétition, du promotionnel ou de l'événementiel. Le fait que les AS ne soient pas directement dotées, n'était pas contradictoire avec la volonté de l'ANS de pouvoir davantage travailler auprès des AS pour augmenter le nombre des pratiquants.

Pour autant, cette proposition qui nous a mis en difficulté au départ, a des aspects positifs pour la fédération. Notre particularité est en effet de faire pour et par les élèves. Ainsi, l'UNSS a pu faire valoir l'AS comme organisatrice, pour que ce soit une AS qui organise, au bénéfice d'autres AS, une manifestation accompagnée par les services. Celle-ci serait cependant totalement organisée par une AS avec des critères comme la multi-activité correspondant au fondement de l'UNSS, avec tous les postes des différentes fonctions tenues par des élèves et avec cette dimension formation et accompagnement des enseignants d'EPS pour apporter une plus-value et permettre aux jeunes de devenir ces futurs dirigeants de demain.

Il a fallu aussi travailler sur des critères d'instruction des dossiers de façon à ce que chaque service puisse être le plus discriminant possible, pour que les AS retenues puissent remonter avec des projets innovants, reflets des particularités du sport scolaire.

La France qui est le seul pays au monde à avoir une telle structuration du sport scolaire dans le second degré, pourra montrer à quel point il est important de préserver cette dimension pour permettre de générer des projets qui contribuent à l'augmentation des pratiquants. Cela incitera aussi à mieux ancrer l'habitus de pratique pour ne pas perdre les jeunes dans leur cursus scolaire et pour leur donner la capacité de poursuivre dans le monde fédéral.

Sur la formation et depuis le 12 février, un premier courrier a été envoyé dans les services pour initier des formations et accompagner les AS. Cela a été fait par contre de manière discriminante pour que les AS les plus en difficultés soient celles qui étaient accompagnées.

L'accompagnement du fonds de solidarité a d'ailleurs été de 66.000€, sachant qu'il y a une enveloppe dédiée de l'ANS pour les DOM.

Pour le reste, l'UNSS sera très discriminante auprès des AS pour garantir aux services des subventions suffisantes pour élaborer les manifestations pour les jeunes.

La directrice précise également qu'il n'y a pas non plus de territorialisation. Un département peut être subventionné même si ses AS n'ont pas fait de projets et il n'y a pas, à priori, de répartition de la somme par région. Les critères de la commission sont par exemple : cohérence par rapport au PNDSS et au PADSS, nombre de pratiquants concernés, innovation du projet...

Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé : S'agissant des dotations auprès des DR et des DD UNSS, cela passe par le cadre défini au titre du projet sportif fédéral (PSF) mais les services peuvent être également éligibles aux subventions emploi à l'apprentissage « j'apprends à nager » et autres appels d'enveloppe nationale territorialisés par les DRJSCS. Le PSF s'inscrit donc dans une logique de cohérence qui vise à identifier les priorités de l'UNSS. Ensuite, il y a des accompagnements au titre particulier sur un certain nombre de chapitres dont l'emploi à l'apprentissage « j'apprends à nager » et quelques autres qui peuvent faire l'objet d'une demande en direct des DR et des DD.

Madame COSTANTINI rajoute que les districts ne sont pas identifiés comme des structures pouvant être éligibles à cette subvention. Ce sont les SR, les SD ou les AS seulement.

A propos des Outre-mer :

ANS et les outre-mer :

Les outre-mers s'inquiètent particulièrement de la bascule des subventions des fonds CNDS sur l'ANS. La transition opérée n'a fait l'objet que de peu de communication en direction des Associations qui ne sont pas du tout au fait du fonctionnement du « compte Asso ». La lourdeur de ce système risque de mettre en très grande difficulté un secteur déjà très en souffrance. Il est d'autant plus inquiétant que les SD et SR selon ce qui est annoncé se verront amputés d'un budget qui leur était jusqu'à lors dévolu faute de dossiers suffisamment instruits.

L'annonce d'une enveloppe protégée n'est pas de nature à rassurer les AS car les SD ou SR seront amenés à émettre normalement des avis favorables ou défavorables sur la qualité des dossiers proposés s'ils existent !

L'obscurantisme des processus d'attribution nous laissent à penser que ces fonds non réclamés, faute de projets, seront perdus. Quelles réponse l'UNSS nationale peut apporter de nature à nous rassurer ?

Les déplacements ultramarins et les budgets de transport :

L'actuelle situation sanitaire a supprimé la totalité des championnats de France et l'ensemble des déplacements Ultramarins. Le budget déplacement des outre-mer représente une très grande part des enveloppes attribuées par la Nationale mais aussi des collectivités locales. Au-delà des engagements auprès de transporteurs (avion) qui risquent d'être perdus, les associations et services qui ont perçu des subventions à cet effet seront normalement amenés à rembourser les sommes perçues du fait que les actions n'ont pas été menées ! Que propose la Nationale pour éviter de mettre en péril définitivement les finances des outre-mer (mais aussi des académies métropolitaines) déjà très fragiles ?

Le cas de la Guyane :

La Guyane souffre depuis de nombreuses années de dysfonctionnements récurrents qui feront l'objet d'une question très particulière à traiter en dehors de l'ordre du jour de cette séance.

Toutefois, une très grande inquiétude nous anime en matière d'attribution des fonds ANS cette année car quasiment seul le SR Guyane était récipiendaire des fonds CNDS. Apparemment, il n'est pas certain que cela soit possible cette année pour des raisons d'inscription administrative de la structure académique ... L'UNSS nationale peut-elle nous rassurer sur ce point ?

Réponse de Madame Nathalie COSTANTINI : Il existe en effet une enveloppe dédiée de 206.523.000€ pour les AS des DOM. Cette somme est le reflet de ce qui avait été dépensé et demandé les années précédentes. Cette année, cela a été plus difficile pour les DOM que pour la métropole car notamment en Martinique et en Guadeloupe, les enfants n'ont pas eu école depuis le mois de janvier, raison pour laquelle plusieurs problématiques se sont succédées et n'ont pas permis à nos cadres en départements de pouvoir être en lien avec les AS. Le travail avec les outre-mer n'a pas été oublié puisqu'une visio de la part de l'ANS spécifique pour les outre-mer à laquelle un certain nombre de nos collègues d'outre-mer ont participé, a même été organisée. Un compte-rendu a été fait et diffusé à l'ensemble des cadres de l'outre-mer.

Les critères pour l'outre-mer et la métropole sont les mêmes. Ils sont non seulement transparents mais construits avec l'ensemble des cadres de la structure. Après un travail réalisé individuellement pour chaque territoire, une compilation a même été effectuée pour faire une synthèse et surtout une proposition nationale.

La directrice ajoute que seulement 6 dossiers de fonds de solidarité ont été remontés pour l'outre-mer. Notre association prône pourtant l'adhésion, l'engagement et non la consommation. A partir du moment où, après relance, les AS n'ont pas répondu, les cadres de l'outre-mer ont été sollicités pour que la totalité de l'enveloppe dédiée puisse être utilisée sur leurs propres projets car cette enveloppe outre-mer est en effet soit utilisée, soit perdue pour l'UNSS puisqu'elle ne peut être réintégrée sur les enveloppes de métropole.

La directrice souligne par ailleurs un point important pour l'outre-mer, à savoir les déplacements autorisés. Dans ce cas, contrairement à la métropole, une étude réalisée par l'UNSS a montré qu'aucune AS des DOM n'a été empêchée de venir en métropole. Dorénavant, un pas est fait et les AS de l'outre-mer pourront bénéficier de l'ANS pour se déplacer des DOM vers la métropole.

2^{ème} point abordé : Madame COSTANTINI rappelle que l'ordonnance de mars 2020 précise dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire qu'il n'y a pas de perte et que les prestataires auxquels l'UNSS se sera adressée, auront 3 possibilités pour répondre avec leurs partenaires.

Premièrement, le report de l'utilisation de ce qui a été préalablement engagé, peut être mis en avant.

Deuxième possibilité, un report séquencé et partiel peut être envisagé pour un remboursement éventuel ; enfin, troisième modalité : le remboursement.

A ce jour, il n'y a pas de raison qu'il y ait plus de perte pour les territoires des outre-mer que pour la métropole, et notamment sur les engagements et les arrhes versés que ce soit sur la partie restauration ou sur l'hébergement des compétitions que l'UNSS avait prévues.

3^{ème} point abordé : La Guyane

La directrice est en lien avec le secrétaire général de la Guyane pour assurer à ce territoire un mode de fonctionnement ordinaire au minimum. Une décision en fin d'année sera prise pour permettre un fonctionnement beaucoup plus satisfaisant de la totalité des actions attendues du service. Un travail très particulier sera fait avec la Guyane.

Messieurs Benoit HUBERT et Andjelko SVRDLIN, représentants du SNEP-FSU, souhaitent avoir des éclaircissements ou des précisions sur la/les questions suivantes, non susceptibles d'être abordées dans le cadre de l'ordre du jour :

En direction de Madame la représentante de la Ministre des Sports : Concernant l'attribution des financements relevant de l'ANS, en lien avec les thématiques d'actions proposées nationalement, les transports rentrent-ils dans les éléments d'analyse comptables permettant l'attribution de crédits par l'ANS ?

Réponse de Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A) : Les frais de déplacement sont intégrés aux actions de manière à avoir une présentation analytique des actions. Il n'y a pas de fléchage sur les frais de déplacements en tant que tel. Ces frais ne constituent pas une action. Pour les frais de déplacements qui auraient déjà fait l'objet de financements, des subventions dans le cadre des championnats sont prévues cette année. S'ils sont reportés, il n'y a pas de difficulté vis-à-vis de la subvention. Les structures peuvent à nouveau déposer des demandes sur ce volet pour la prochaine année scolaire.

On ne peut pas demander de subvention pour une action qui ne serait centrée qu'autour des frais de déplacement. En revanche, si, dans le cadre de déplacements pour les outre-mer, des frais de déplacements étaient prévus pour des championnats et que ceux-ci aient fait l'objet d'une subvention, alors il n'y a pas de problème vis-à-vis de la subvention. Celle-ci peut en effet être reportée et la structure qui n'a pas dépensé ces fonds peut à nouveau faire une nouvelle demande de subvention.

En direction de Monsieur le Représentant du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse : Le SNEP-FSU souhaite adresser un **vœu** aux membres du CA de l'UNSS :

« En raison d'une saison très écourtée par l'état d'urgence sanitaire pour faire face aux conséquences de la propagation du COVID19, le SNEP-FSU demande l'annulation de l'augmentation du prix de la licence au 1er septembre 2020 ».

Réponse de Madame Nathalie COSTANTINI : Cela peut se concevoir mais la directrice met en garde que le coût de la vie peut augmenter de façon importante d'un coup les années suivantes. La situation peut donc devenir délicate si l'UNSS a moins de rentrées. Cela pourrait, notamment en lien avec les licences, avoir des effets sur ce que l'UNSS pourrait produire en terme d'événements, sauf à trouver de nouveaux partenaires.

Le SNEP comprend les réserves de la directrice. On peut espérer que les financements publics resteront renforcés. Il faut rester optimiste et ne pas avoir trop de crainte.

Monsieur Didier LACROIX précise que le vœu sera évidemment intégré au procès-verbal du conseil d'administration.

VI) Clôture et remerciements par Didier LACROIX

Après avoir présenté l'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 juin 2020 et celui de la présente instance étant épuisé, Monsieur LACROIX remercie chaleureusement les membres du CA.

La séance est levée.